# CONCOURS PUBLIC

OUVERT

## DEVANT LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

POUR

## UNE CHAIRE DE CLINIQUE MÉDICALE.

### Ire ÉPREUVE.

**TITRES ET SERVICES ANTÉRIEURS.**

## Candidature de J. B. CAYOL,

**TITULAIRE, DÉPOSSÉDÉ EN 1830, DE LA CHAIRE ACTUELLEMENT DISPUTÉE.**

Je méconnaîtrais le caractère dont j'ai été légalement revêtu, et je croirais faire injure à mes honorables collègues, devenus mes juges, si je ne mettais au premier rang de mes *Titres et services antérieurs*, une possession de huit années, durant lesquelles ma conscience me dit que je n'ai pas démérité.

J'ai établi ailleurs la légalité de mon titre de possession (1); je ne reviendrai pas sur ce sujet. En me soumettant aujourd'hui aux chances d'un concours public, il est clair que je renonce à invoquer comme *un droit* ma possession antérieure; mais j'en puis parler ici

(1) Lettre à M. le rédacteur de la *Gazette médicale* de Paris, sur les concours, à l'occasion de la chaire de clinique actuellement vacante à la Faculté de Médecine. — *Gazette médicale* du jeudi 19 juillet 1832; et *Revue médicale*, cahier de juillet 1832.

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14

comme d'un *fait*, qui me place, vis-à-vis de mes compétiteurs, dans une position toute spéciale, sur laquelle je m'expliquerai avec d'autant plus de franchise que je n'aurai rien à dire de désagréable pour personne.

Exclus de la Faculté de Médecine de Paris par la réorganisation du 5 octobre 1830, et cela sans aucun motif personnel d'exclusion, arraché ainsi, dans la force de l'âge et dans la maturité de l'expérience, à l'enseignement de la médecine pratique, auquel je m'étais consacré tout entier, j'ai fort à cœur, on le concevra facilement, de poursuivre cette utile et laborieuse carrière, d'accomplir la tâche que j'avais entreprise, d'acquitter enfin tout ce que je dois encore à la science, à l'humanité et à la jeunesse médicale.

Je remplis donc un devoir d'honneur et de conscience en me présentant pour reprendre ma place, redevenue vacante par le décès de M. le professeur Leroux.

D'un autre côté, ma dépossession par les événemens de 1830 est un fait auquel la Faculté fut étrangère, mais dont elle eût pu profiter, comme elle pourrait en profiter encore, s'il y avait lieu, pour le plus grand bien de la science et des études médicales, seul intérêt dont elle puisse honorablement se faire juge.

Si, par exemple, il était reconnu que tous mes efforts pour établir un bon enseignement clinique ont été sans fruit et sans résultat, la compagnie aurait lieu de se féliciter d'être débarrassée d'un collègue inutile; et, dès lors, quels que pussent être les souvenirs d'une ancienne et bienveillante confraternité, elle serait sans doute peu soucieuse de le rappeler dans son sein.

Par la même raison, si dans la lice qui va s'ouvrir, un compétiteur m'était préféré, parce qu'il se serait montré notoirement plus digne et plus capable, je devrais me considérer comme un homme qui subit une expropriation pour cause d'utilité publique, si ce n'est pourtant que je n'aurais pas à réclamer d'*indemnité préalable*.

Mais, dans le cas contraire, ou même à mérite égal, l'intérêt public, d'accord avec la justice et avec la noble indépendance du professorat, exigerait que je reprisse ma place.

Telle est, si je l'ai bien comprise, ma situation vis-à-vis de mes compétiteurs et de mes juges.

En conséquence, et pour satisfaire à la première épreuve du concours, qui consiste, suivant le programme, dans une *appréciation des Titres antérieurs de chaque candidat*, je ne pouvais me dispenser de mettre sous les yeux du public et de mes juges une exposition fidèle de mon enseignement clinique, tel que je l'ai pratiqué pendant huit ans à la Faculté.

Je devais soumettre à la discussion publique, sans restriction et sans réserve, non-seulement mes principes et ma théorie, mais encore ma pratique médicale, et le tout sous une forme assez concise pour avoir la certitude d'être lu.

C'est pourquoi j'ai réuni, sous le titre général de *Clinique médicale*, dans un demi-volume d'environ trois cents pages, une suite d'observations pratiques, de discussions et de préceptes, qui touchent à tous les points fondamentaux de l'art médical (1). Cette *Clinique* se compose de plusieurs parties, savoir :

1° Une *Introduction* destinée à établir le point de vue philosophique de mon enseignement, en remontant, dans une rapide esquisse historique, jusqu'à l'origine des divers systèmes qui se disputent encore l'empire de la science, pour les faire ensuite comparaître devant ce sens-commun médical, qui est le véritable fondement de la doctrine hippocratique.

2° Un *Discours sur la Force vitale médicatrice*, prononcé à l'ouverture de mon cours de clinique, pour l'année scolaire 1827-1828.

3° Des *Considérations théoriques et pratiques sur la fièvre et l'inflammation*, qui renferment en substance toutes les généralités de la Pyrétologie, exprimées dans une suite de propositions ou d'aphorismes sur la force vitale médicatrice, sur la maladie, considérée de la manière la plus générale, et enfin sur la fièvre et l'inflammation,

---

(1) Clinique médicale, suivie d'un *Traité des Maladies cancéreuses*. Un vol. in-8° d'environ 660 pages. A Paris, chez M. Bleynie, éditeur, rue de l'Odéon, n° 28 ; et chez tous les libraires de médecine. Prix : 7 fr.

qui sont pour la première fois définies d'après leurs caractères vitaux.

4° Deux *Constitutions médicales* de 1824 et 1829. Je donne sous ce titre le tableau des faits de pratique qui ont fourni la matière de deux cours de clinique, avec le détail des traitemens, pour les principaux cas, et le résumé des réflexions auxquelles ces traitemens ont donné lieu. Ces deux *Constitutions médicales* embrassent huit mois de leçons cliniques, et un mouvement d'à peu près cinq cents malades.

On remarquera que dans le nombre assez considérable des observations particulières qui sont rapportées dans cette partie de l'ouvrage, il n'y en a pas une seule qui n'ait été déjà publiée soit dans la *Revue médicale,* soit dans d'autres journaux de médecine. Rien ne m'eût été plus facile que de rapporter de nouvelles observations de pneumonie, de pleurésie, de fièvres inflammatoires, bilieuses, nerveuses, etc., puisque je suis à même d'en recueillir tous les jours. Mais je n'avais pas l'ambition d'ajouter à cette masse énorme d'observations particulières sans liaisons et sans but, dont la presse médicale regorge. Mon objet principal étant d'établir quelques points de doctrine encore litigieux, j'ai dû préférer à des observations nouvelles, et qu'on aurait pu croire arrangées pour la circonstance, celles qui ont été recueillies à ma clinique, et publiées dans leur nouveauté sous les yeux des jeunes médecins et des élèves qui avaient vu les malades : celles-là du moins ont un caractère d'authenticité incontestable.

Au reste, la plupart des faits, des considérations et des propositions dont se compose ma *Clinique* avaient déjà paru sous diverses formes dans la *Revue médicale* de ces dernières années. J'ai cru ne pouvoir mieux faire, dans la circonstance présente, que de réunir ces fragmens épars en un seul corps d'ouvrage, pour le soumettre à l'épreuve d'une discussion publique et solennelle, avant de poursuivre, dans tous leurs détails, les applications de l'hippocratisme moderne.

C'est sur cette doctrine, ancienne et nouvelle tout ensemble, que je désire être jugé : c'est le seul *antécédent* que j'invoque ; c'est sur elle que j'ai concentré toutes mes méditations depuis que j'ai été appelé à l'enseignement de la médecine pratique ; enfin c'est pour professer

l'hippocratisme, interprété comme il peut l'être de nos jours, c'est-à-dire coordonné avec toutes les découvertes modernes, que je désire rentrer à la Faculté : et je le désire vivement, parce que je ne connais rien de plus utile à faire, dans l'état actuel des études médicales, que d'agrandir le champ de la science en élevant le point de vue d'observation; je ne connais rien de plus éminemment utile que de renouer la chaîne des traditions, et de rouvrir à la jeunesse les livres anciens, qui lui étaient complètement fermés par les dernières théories.

Ainsi, pour ce qui me concerne, le concours se réduit à une question de doctrine; et comme cette doctrine est identifiée avec mes *Titres et services antérieurs*, il s'ensuit qu'aux termes du nouveau règlement, elle sera jugée avant la discussion publique; car l'argumentation entre les compétiteurs n'est que la troisième et dernière épreuve du concours.

Il y a plus : conformément au même programme, mon hippocratisme sera jugé à *huis-clos* par un tribunal où siégeront (peut-être en majorité) les systèmes qu'il attaque au grand jour de la publicité, et qu'il ne cesse de combattre avec toute la chaleur de sa conviction! Voilà, certes, une situation assez singulière, et qui serait plus que périlleuse, si les hommes ne valaient pas mieux que l'institution.

A Dieu ne plaise que j'élève le moindre doute sur la haute impartialité de mes juges : je crois rendre un assez bel hommage à leur caractère en me présentant, comme je le fais, à ce concours; mais il doit m'être permis, au moment d'en subir la première épreuve, de signaler le vice d'un règlement qui place les hommes dans une position aussi délicate.

L'appréciation des *Titres et services antérieurs*, dont on a fait la *première épreuve du concours*, n'est, à proprement parler, qu'une élection, subordonnée il est vrai, jusqu'à un certain point, aux résultats ultérieurs de quelques épreuves publiques, mais ayant néanmoins, par sa nature, toute la latitude et tout l'arbitraire d'une élection. Or, il était jusqu'ici sans exemple qu'un corps scientifique se fût dépouillé de son droit d'élection pour en investir quelques-uns de ses membres. On peut bien déléguer à un jury, ou à une commission composée d'hommes plus ou moins spéciaux, le droit de prononcer

sur des épreuves publiques, qui ont en elles-mêmes une certaine garantie d'impartialité, en ce que le public est pris à témoin, et qu'il a sous ses yeux tous les motifs du jugement. Mais il n'en est pas ainsi d'une élection ou d'un classement des compétiteurs, d'après l'*appréciation de leurs titres* et *services antérieurs*. La justice et les convenances semblaient exiger que cette appréciation fût faite par la compagnie tout entière, et non pas seulement par quelques-uns de ses membres, que leur spécialité même exposait peut-être plus que d'autres au soupçon de partialité. Au moins fallait-il exiger que le jury donnât les raisons de son jugement dans un rapport motivé, qui aurait été lu en séance publique, et livré ensuite à l'impression. C'est une lacune et une grave imperfection dans le règlement, qu'il était utile de signaler, ne fût-ce que dans l'intérêt des concurrens futurs.

S'agit-il, maintenant, pour satisfaire aux conditions du programme, de mettre sous les yeux du public toute ma vie médicale, je la résumerai en peu de mots.

J'ai quarante-six ans d'âge, et il y en a vingt-six révolus que j'appartiens aux hôpitaux civils de Paris, ayant été successivement élève externe et interne par concours ; médecin en chef par *interim* de l'hospice de La Rochefoucault et de l'hôpital Necker, de 1812 à 1817 ; membre du bureau central d'admission aux hôpitaux, lors de son organisation en 1818 ; et médecin de l'hôpital de la Charité pendant mes huit années de professorat clinique.

Ami et collaborateur de Bayle, de Laennec, de Nysten et de Savary, j'ai pris, dès mon entrée dans la carrière, une part très-active aux travaux d'anatomie pathologique dont l'Ecole de Paris est devenue le centre depuis la grande impulsion donnée par Bichat. On en pourra juger par les observations que j'ai fournies à plusieurs ouvrages marquans de cette époque, notamment à l'ouvrage de Bayle, *sur la Phthisie pulmonaire ;* à l'article *Cancer* du grand Dictionnaire des Sciences médicales, que j'ai publié conjointement avec ce célèbre médecin, en l'année 1812, et dont je viens de donner une 2e édition à la suite de ma *Clinique médicale ;* et plus tard au *Traité de l'Auscultation médiate* de Laennec : je rappellerai, à propos de cet immortel ouvrage, deux

observations de dilatation des bronches, dont la première est du mois de janvier 1808; c'est, de l'aveu de Laennec, le premier exemple de cette altération organique, qui n'avait jamais été observée ni décrite avant moi. (*Traité de l'Auscultation médiate*, etc.; par R. T. H. Laennec. 3e édit., tom. Ier, pag. 205.)

Je rappellerai aussi quelques autres travaux d'anatomie pathologique qui me sont propres, et qui ont été publiés sous les titres suivans:

1° *Recherches sur la phthisie trachéale*, dissertation inaugurale, in-4°, Paris, 1810. Ce travail, entièrement neuf lorsqu'il a paru, a servi de fondement à tout ce qui a été écrit depuis cette époque sur la phthisie trachéale;

2° *Mémoire* sur les hernies compliquées d'invagination et de gangrène de l'intestin. Ce mémoire a été publié en 1812 à la suite de ma traduction du grand ouvrage de *Scarpa* sur les hernies. Mes conclusions étaient: « qu'une anse d'intestin, renfermée dans le sac herniaire, peut former une invagination; et que cet accident est quelquefois suivi d'un étranglement qui donne lieu à la gangrène de la portion invaginée, à sa séparation, et à sa sortie par les selles; » observation neuve, qui révèle un admirable procédé de la nature pour la guérison de ces hernies, qui parut presqu'incroyable à cette époque, et qui a été confirmée par les faits ultérieurement observés. (*Voyez* à ce sujet une observation très-curieuse du docteur Goupil, suivie de réflexions et de recherches par le docteur Gaultier de Claubry, dans le *Recueil périodique* de la Société de Médecine de Paris, tom. LXXIII, XIIe de la 2e série.)

3° Article *Bubonocelle* du grand Dictionnaire des Sciences médicales, où l'on trouve une exposition complète de l'état de la science sur les points les plus importans de la pathologie des hernies. Cet article, qui parut en 1812, est le premier ouvrage en France où l'on ait vu développées les belles observations de Scarpa sur les procédés de la nature et de l'art pour la guérison des anus contre nature.

4° *Mémoire* sur deux maladies (le catarrhe et la pleurésie chronique) qui ont été souvent confondues avec la phthisie pulmonaire. Ce mémoire, qui a paru sous une forme polémique dans le tome XL

de l'ancienne *Bibliothèque Médicale* (cahier de mai 1813), renferme une discussion approfondie, et tout-à-fait nouvelle à cette époque, sur les vomiques et la pleurésie inter-lobulaire;

5° Un autre *Mémoire* sur la pleurésie, lu à la Société académique de Médecine, et publié par extrait dans la *Bibliothèque médicale*, tome XXXV, page 343;

6° Une *Notice* sur des vers vésiculaires du genre acéphalocyste, développés dans divers organes. Cette Notice a été lue à la Société de la Faculté de Médecine le 1er août 1811, et publiée par extrait dans son Bulletin.

Si les matériaux considérables d'anatomie pathologique, que j'ai recueillis pendant mon long séjour dans les hôpitaux, sont restés, pour la plupart, inédits, c'est que je n'ai jamais eu le goût de faire des livres ou des brochures avec des observations détachées ou mal liées; et d'un autre côté, le système de coordination des connaissances médicales en général, et des faits d'anatomie pathologique en particulier, ne m'ayant jamais paru satisfaisant, j'en attendais un meilleur, en m'efforçant de le préparer et d'y concourir par tous les moyens de discussion et de publicité dont j'ai pu disposer.

C'est dans cet esprit que j'ai exercé la critique dans l'ancienne *Bibliothèque médicale*, dont j'ai été principal rédacteur avec feu M. le professeur Royer-Collard, depuis l'année 1809 jusqu'en 1816; et plus tard dans la *Revue médicale*, dont je suis encore un des rédacteurs-propriétaires. Il me paraît inutile d'entrer dans le détail des nombreux articles d'observation médicale, ou de critique et de discussion, que j'ai fournis à ces deux recueils périodiques.

Je terminerai cette notice, déjà trop longue, en rappelant un petit écrit, dont le succès, en quelque sorte populaire, implique un caractère d'utilité publique, et peut être mentionné ici comme une heureuse application de la doctrine hippocratique : je veux parler de l'*Instruction pratique* sur le choléra-morbus, que j'ai publiée dans le cours de la désastreuse épidémie de l'année dernière.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AINÉ, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 7.